

**Extrait du Registre des délibérations
du conseil communautaire
de la communauté de communes
de la vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 20 FEVRIER 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. FROELICH, M. TREIBER, qui étaient représentés respectivement
par M. VOGEL, M. FEIG, M. TRAUTMANN.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, GOETZ, LOBSTEIN, BABILON, RICHERT, Mme
KIEFER, (excusés) ; MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE.

DEL. N° 011/2006conseil

**OBJET : BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES »
AFFECTATION DES RESULTATS 2005**

- VU l'avis de la commission « finances » du 6 février 2006,
- VU le compte administratif « zone d'activités » de l'exercice 2005 présentant
. un résultat d'investissement déficitaire de 323 771,55 €
. un résultat de fonctionnement excédentaire de 537 708,07 €
- VU la délibération n° 009/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 approuvant le compte administratif
« zone d'activités » 2005,
- CONSIDERANT la proposition du président d'affecter 537 708,07 € à la section de fonctionnement et
-323 771,55 € à la section d'investissement du budget annexe « zone d'activités » 2006,

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la proposition de la commission « finances » et du président ;
- d'affecter le résultat d'investissement déficitaire de 323 771,55 € à la section d'investissement et
d'affecter le résultat de fonctionnement excédentaire de 537 708,07 € à la section de fonctionnement
du budget annexe « zone d'activités » 2006.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un
délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme

DURRENBACH, le 13 mars 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

